

Paris, le mardi 13 août 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Influenza aviaire hautement pathogène : un premier foyer détecté dans un élevage de volailles en Ille-et-Vilaine

Un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) a été détecté en Ille-et-Vilaine, le 12 août. Il s'agit du premier foyer en élevage confirmé en France depuis **l'épizootie de l'hiver dernier**. Des zones réglementées ont été mises en place autour **de l'exploitation touchée**. Le risque IAHP demeure « négligeable » sur le territoire national.

Le premier foyer d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) de la saison 2024-2025 a été détecté dans un élevage pluri-volailles d'Ille-et-Vilaine (35) le 12 août 2024. Il s'agit du premier foyer confirmé en France depuis le 16 janvier dernier.

Une enquête épidémiologique est en cours. L'hypothèse principale est une contamination via la faune sauvage. En effet, ce foyer se situe à proximité d'une zone naturellement exposée aux contaminations via la faune sauvage, alors que plusieurs cas ont été observés sur des oiseaux marins le long de la côte bretonne ces dernières semaines.

Conformément aux règles de gestion sanitaire, des mesures de surveillance et de lutte ont immédiatement été prises :

- Le foyer a été dépeuplé et sera désinfecté sans délai ;
- Une zone de protection (3 km autour du foyer) et une zone de surveillance (10 km) ont été instaurées par le Préfet, conformément à la réglementation. Afin de maîtriser le risque de diffusion du virus, les mouvements de volailles sont interdits dans ces zones où des mesures sanitaires strictes doivent être observées, et où la surveillance des élevages est renforcée.

En conséquence de cette détection, la France perd son statut « indemne d'IAHP ». Ce statut pourra être recouvré 28 jours après la fin des opérations de nettoyage et de désinfection et en l'absence de nouveaux foyers.

Le niveau de risque pour la maladie reste quant à lui « négligeable », comme c'est le cas [depuis le 3 mai 2024](#).

Liens utiles

Rendez-vous sur la [plateforme ESA](#) pour plus d'informations sur la situation en Europe.

En savoir plus sur la [campagne de vaccination obligatoire](#) des canards en France.

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire

Hôtel de Villeroy

78 bis rue de Varenne

75007 Paris

www.agriculture.gouv.fr

@Agri_Gouv